

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y .BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Jean-Marie QUERE

RAPPORTEUR Sylvie LETOT-DURANDE

- 07 -

Acquisition locaux 13 bis place du Général Leclerc

date de convocation
au conseil municipal

Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

Dans la perspective du réaménagement de la Place du Général Leclerc, et dans le cadre des actions « Cœur de Ville » la Ville de Laon a profité de la mise en vente des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 13 bis place du général Leclerc (ancienne boulangerie) appartenant à la succession TREILHOU pour entamer des négociations en vu de leur acquisition par l'intermédiaire de l'agence QUENTIMMO.

Ces locaux constituent les lots 9 et 12 d'une superficie de 70 m² environ issus de la copropriété du 13 Bis Place du Général Leclerc, cadastré AD 235 où sont déjà implantés certains services administratifs de la ville.

Après plusieurs échanges, un prix de 36 000 ,00 euros HT a été convenu frais d'agence et notariés en sus.

Le montant de l'acquisition étant inférieur à 180 000,00 euros, la consultation du service des domaines n'est donc pas nécessaire.

AUSSI MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS URBANISME - TRAVAUX ET DES FINANCES AYANT ÉTÉ ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **APPROUVER** : l'acquisition des lots 9 et 12 de la copropriété du 13 bis place du Général Leclerc appartenant à la succession TREILHOU.
2. **DIRE** : que le prix est fixé à 36 000,00 euros HT et que la Ville de Laon prendra en charge les frais d'agence ainsi que les frais notariés.
3. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents relatifs à cette opération.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022
LE PRESIDENT DE SEANCE,
Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022
LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Jean-Marie QUERE